

VARIÉTÉS.

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE.—Extrait d'un article de Blackwoods' Edinburgh Magazine, intitulé "Progrès du Papisme."

Nous allons retracer avec calme la véritable position et les projets de ce grand pouvoir semi-politique sous le joug duquel gémissait jadis ce pays.

On sait que les catholiques romains d'Angleterre et d'Écosse prirent très peu de part à l'agitation qui amena l'acte de 1829.

Lorsque les whigs s'occupèrent de la mesure qui devait ouvrir la vie politique aux papistes, les catholiques anglais et écossais donnèrent surtout des chances de succès à leur cause par l'attention qu'ils prêtèrent à s'abstenir de toute démonstration violente et de toute participation aux menées démagogiques.

Au moment de la révolution française la plupart d'entre eux se joignirent aux tories et blâmèrent très fortement les principes et la conduite de leurs frères d'Irlande.

Il est presque inutile d'ajouter que plusieurs des familles que nous venons de nommer sont les plus riches, les plus anciennes et les plus influentes du royaume.

Outre cela plusieurs des plus riches et plus influents propriétaires de l'Angleterre sont catholiques romains. Nous avons extrait la liste suivante d'une liste bien plus considérable qui est sous nos yeux :

Salvin, Constable Maxwell, Mitford, Stratford, Gifford, Plowden, Weld, Silvertop, Blunt, Stonor, Doughty, Charlton, Canning, Eyton, Howard of Borby, Howard of Greytstocke, Bary, Chichester, Langdale, Blundell, Standish, Dalton, Scarisbrook Hales, Tempest, Weble, Mornington, Lacey, Bodenham, Wight, Phillips, Digby, Best, Jones of Llawarth, Waterson, Eccleston, Stapleton, Fitzherbert, Riddell, Blavinger, Aston, Talbot, Strickland, Rookwood, Walmsley, Eyre, Middleton, Scudamore, Berkley, Tonney, etc.

Il est donc prouvé que les catholiques romains anglais (car c'est d'eux seuls que nous nous occupons) ont à leur disposition tous les moyens capables d'assurer à leur parti un grand pouvoir et une grande importance politique.

En Irlande, toutes places vacantes leur ont été données ; entre autres celles de master of the rolls, de greffier du bureau de l'échiquier (Clerk of the Hanaper office), d'avocat et de procureur-général.

Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud est sir Maurice O'Connell ; ce nom en dit plus que des volumes. * * * * * Les alliances qui ont eu lieu entre plusieurs familles catholiques romaines et les plus grandes familles du parti libéral sont une nouvelle preuve de l'accroissement de l'influence du papisme.

"En 1792, il n'existait pas trente chapelles catholiques romaines dans toute la Grande-Bretagne ; il y en a maintenant cinq cent dix-neuf, et quarante-sept sont en construction.

Dans la malheureuse Irlande, il existe un collège pour l'éducation des prêtres ; ce collège est soutenu par l'argent du public.

Il est de grands progrès dans la Nouvelle Galles du Sud. Ils ne déploient pas moins d'activité dans l'Amérique du Sud, et des missionnaires français ont déjà pris possession des groupes d'îles les plus éloignées du continent de l'Amérique.

Nous apprenons avec le plus profond chagrin que la Hollande, cette avant garde protestante de l'Europe, cède aussi au torrent.

En 1793, on accorda la franchise aux catholiques romains, et ils purent alors devenir membres des corporations ; en 1795, on créa le collège de Maynooth, et ils furent admis au bureau et dans les grades élevés de l'armée ; en 1805 on présente une pétition au parlement pour demander l'émancipation ; parmi les signataires se trouvait M. O'Connell ; une autre pétition semblable fut présentée en 1812 par M. Brougham, qui fit à ce sujet un discours éloquent.

On attribue la cause de son crime au refus de la princesse de recevoir dans son palais, et d'y laisser habiter, une des concubines de son mari.

L'exécution d'un prince de la famille royale de Delhi est un fait inouï dans cette capitale ; cet événement forme aujourd'hui le sujet de toutes les conversations. D'après le traité de 1803, le droit de vie et de mort est garanti au roi.

—FEMME PERDUE.—Dimanche dernier, les habitants de la petite ville de Darham ont été fort surpris et quelque peu scandalisés de voir le sonneur de cloches de la paroisse parcourir les rues de la ville et s'arrêter à chaque carrefour en criant à haute et intelligible voix : "Il a été perdu une femme âgée d'environ 50 ans, ayant un chapeau de gaze noire, une robe de même couleur, et un châle tarte écossais.

—CONDUITE CRUELLE DU ROI D'AVA.—Le prince Tsekya (héritier présomptif de la couronne) avait demandé à son oncle la permission de se rendre à la pagode de Noo-Nee, et d'y porter quelques offrandes, et cette demande lui avait été accordée.

—L'ÉVÉNEMENTS DANS L'INDE.—Le prince Tsekya (héritier présomptif de la couronne) avait demandé à son oncle la permission de se rendre à la pagode de Noo-Nee, et d'y porter quelques offrandes, et cette demande lui avait été accordée.

de prendre soin du fils de la jeune fille de l'infortuné prince.

Le lendemain de cet événement, le tailleur de la cour, son père et plusieurs autres personnes furent arrêtés. Deux jours après, ces individus au nombre de 8 furent conduits sur la place des exécutions et mis à mort.

—Sir Arthur D..... gentilhomme écossais, était il y a quelques années possesseur d'une fortune qu'on évaluait à 12,000 liv. sterl. de revenu.

—L'ave continue lentement son cours en se débarrassant dans la vallée du Beuf ; elle se divise et subdivise, et puis se grossit en se réunissant en un petit nombre de bras.

—Il est curieux de le voir sur le côté méridional du cône, s'écouler dans un lit fermé, ou, pour mieux dire, dans un canal solide et couvert, formé par l'ancienne lave, et arriver jusqu'à son extrémité en parcourant ainsi, sur une surface de 400 pas, ce conduit la largeur varie de 80 à 40 pieds, et dont la hauteur est de 12.

—Les scories et les matières qui s'échappent du grand cratère sont en certains jours très abondantes, et en d'autres le sont fort peu.

—Lundi soir, le train de waggon allant de Manchester à Liverpool, a éprouvé un accident déplorable qui a coûté la vie à l'ingénieur et au chauffeur.

—Sir Arthur D..... gentilhomme écossais, était il y a quelques années possesseur d'une fortune qu'on évaluait à 12,000 liv. sterl. de revenu.

—L'ave continue lentement son cours en se débarrassant dans la vallée du Beuf ; elle se divise et subdivise, et puis se grossit en se réunissant en un petit nombre de bras.

—Il est curieux de le voir sur le côté méridional du cône, s'écouler dans un lit fermé, ou, pour mieux dire, dans un canal solide et couvert, formé par l'ancienne lave, et arriver jusqu'à son extrémité en parcourant ainsi, sur une surface de 400 pas, ce conduit la largeur varie de 80 à 40 pieds, et dont la hauteur est de 12.

—Les scories et les matières qui s'échappent du grand cratère sont en certains jours très abondantes, et en d'autres le sont fort peu.

—Lundi soir, le train de waggon allant de Manchester à Liverpool, a éprouvé un accident déplorable qui a coûté la vie à l'ingénieur et au chauffeur.

—Lundi soir, le train de waggon allant de Manchester à Liverpool, a éprouvé un accident déplorable qui a coûté la vie à l'ingénieur et au chauffeur.

NOUVELLES DIVERSES.

—Lundi soir, le train de waggon allant de Manchester à Liverpool, a éprouvé un accident déplorable qui a coûté la vie à l'ingénieur et au chauffeur.

—Les travaux du tunnel de la Tamise avançaient rapidement. Déjà 810 pieds de cet immense travail sont achevés.

—Le Morning Chronicle fait les réflexions suivantes sur l'évacuation prochaine d'Ancone par les troupes françaises :

—Une lettre de vos Vozes contient ce qui suit : "Nos campagnes sont dévastées par des myriades de souris.

—Le prince héritier de Orange (qui doit, comme on sait, épouser une fille du roi de Wurtemberg) est arrivé à Stuttgart.

—D'après les journaux de Londres la flotte anglaise envoyée sur les côtes du Mexique devra se mettre en communication amicale avec le commandant de l'escadre française de blocus.

—Le prince héritier de Orange (qui doit, comme on sait, épouser une fille du roi de Wurtemberg) est arrivé à Stuttgart.

—D'après les journaux de Londres la flotte anglaise envoyée sur les côtes du Mexique devra se

mettre en communication amicale avec le commandant de l'escadre française de blocus.

—Il y a une recrudescence de déclarations de faillites à Paris dans la première décennie de novembre, qui ne laisse pas d'être inquiétante pour l'hiver.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—M. le docteur Broussais est mort hier soir à sa campagne de Vitry près Paris.

—Les journaux de Madrid du 10 publient la proclamation du général christino Van-Halen, qui met en état de siège les royaumes d'Aragon, de Valence et de Murcie. Tous les revenus de ces pays seront versés dans les caisses de l'armée, et toutes les autorités civiles seront soumises aux chefs militaires. Des conseils de guerre jugeront tous les délits qui auraient pour but de porter atteinte à l'ordre ou au gouvernement. Dans le préambule attaché à cette proclamation le général déclare que les dangers qui menacent le trône d'Isabelle et les progrès de l'ennemi lui font de cette mesure une nécessité impérieuse.

—On écrit de Saragosse que le général San Miguel, poursuivant le cours de ses barbares, a fait de nouveau fusiller le 7 novembre huit prisonniers royalistes.

—On écrit de la frontière que le 13 dix compagnies royalistes venant de la ligne de Zubiri; ont attaqué sur la route de France à Saragosse un certain nombre de soldats christinos qui escortaient un million en or, adressé par la maison Rothschild à l'armée chrétienne. L'escorte, le millon et une vingtaine de voyageurs de distinction qui s'étaient réunis à ce convoi sont restés au pouvoir des royalistes.

—Les dernières nouvelles de Saragosse font sentir un mouvement ultra-révolutionnaire qui aurait pour but la formation dans cette ville d'une junte centrale suprême réunissant dans ses mains tous les pouvoirs.

—On lit dans le *Mémorial des Pyrénées*: "Le bruit court qu'un mouvement a eu lieu à Orihuela, ville du royaume de Valence, frontière de la province de Murcie, et que tout le clergé de la cathédrale a été jeté dans les prisons. Ces arrestations ont dû être nombreuses, car la ville, dont la population est de vingt mille âmes, possède un évêché."

—On écrit de Schleswick (Danemark), le 27 octobre: "Pendant ces jours derniers, une tempête terrible a régné sur la côte occidentale du duché de Schleswick. Les coups de vents ont détaché et précipité dans la mer le grand rocher appelé le Moine (*der Moench*) de l'île de Helgoland, lequel servait de guide aux navires qui se dirigeaient vers cette île ou vers notre côte. Déjà on a recueilli près de Tenningen les débris de différents bâtiments naufragés."

—Le contre-amiral Lalande a reçu à Tunis sa nomination au commandement de l'escadre de la Méditerranée qui réunira la division d'Afrique et celle du Levant. Cette escadre se composera des vaisseaux l'Éna, le Santri-Pétri, l'Hercule, le Jupiter et le Triton, de la corvette la Favorite et des bricks la Pauline, la Bougainville, la Surprise et la Mélangé. Total, 10 bâtiments. L'état sanitaire des équipages est excellent. La flotte va faire voile pour les Dardanelles.

Belgique.—La tabatière donnée par le roi Léopold à Reschid-Pacha est estimée à vingt mille francs. Voici la description qu'en font les journaux belges: cette tabatière est d'une grande dimension en or fin, pesant vingt-une onces, le portrait de Léopold au milieu, sur émail; le couvercle du dessus de la boîte est sculpté en relief avec différents dessins; on y remarque distinctement les armes du pays. De chaque côté du portrait, il se trouve trois gros brillants et neuf plus petits de la plus grande beauté. Le tour de la tabatière forme une branche d'olivier ornée de fruits en brillants, posés sur un fond poli. Le fond de la tabatière est en or mat avec ornements.

Suède.—On écrit d'Upsal, le 28 octobre: "Par ordre du sénat de l'Université royale de notre ville, on vient de transporter des caves de l'hôtel de cet établissement, dans une des galeries de la bibliothèque, les deux grandes caisses dont le roi Gustave III, après avoir apposé lui-même son cachet sur toutes leurs jointures, fit présent le 1er janvier 1789, à cette Université, avec la recommandation de ne les ouvrir qu'après cinquante ans révolus."

Ce délai devant expirer le 1er janvier prochain, le sénat universitaire a adressé au prince royal, en sa qualité de protecteur des Universités du royaume, une lettre où il le prie de lui faire l'honneur d'assister à l'ouverture solennelle de ces caisses, qui doit avoir lieu ce jour-là. S. A. R. a répondu qu'il se rendrait volontiers à ce désir du sénat universitaire.

Les deux caisses mystérieuses sont de différentes dimensions et munies de nombreuses bandes de fer; la plus grande est si lourde que quatre chevaux auraient de la peine à la traîner. Depuis qu'elles se trouvent à la bibliothèque de l'Université, qui est ouverte au public, une foule de personnes s'y rendent tous les jours pour les voir."

Egypte.—Le *Sémaphore de Marseille* du 13 novembre donne les nouvelles suivantes de l'Égypte: "Le Caire, 31 octobre 1838. "L'Égypte vient de faire une perte cruelle dans la personne de Son Excellence Monkhar-bey, ministre de l'Instruction publique. Cet homme distingué, qui s'était initié par un long séjour en Europe à tous les arts de l'Occident, et que la confiance de Méhémet-Ali avait investis des plus hautes fonctions, a succombé, jeune encore, à la dysenterie, maladie qui, chaque année, fait en Égypte des ravages terribles."

Le vice-roi a fait choix d'Etens-bey, actuellement en Angleterre, pour son successeur au ministère de l'Instruction publique. L'ordre d'arriver le plus promptement à son poste lui a été transmis. L'intérim est confié au colonel Achmet-bey."

Alexandrie, 16 octobre.—Nous venons d'apprendre de la nouvelle intéressante qu'un nombre considérable de Druzes embrassent le christianisme.—Plusieurs consuls à Beirouth ont été invités par l'évêque de cette ville à assister au baptême d'à peu près 150 Druzes qui, pour se soustraire aux persécutions du gouvernement égyptien, se sont dédiés à embrasser un culte qui leur assure la sympathie du pacha. Dans tous les villages des Druzes, le nombre des néophytes augmente journellement.

(J. de Francfort.)

QUEBEC:

JEUDI, 10 JANVIER 1839.

Les journaux de New-York sont du 4 au soir.—Le paquebot *Charles Carroll*, parti du Havre le 24 novembre, a apporté des avis de Paris plus récents d'un jour, mais qui n'annoncent rien d'important. Les journaux de Paris se remplissent d'extraits de journaux d'Angleterre et des États-Unis sur les affaires du Canada.—Le factionnaire qui avait tué un homme à la porte des Tuileries a eu son procès et a été acquitté. Reschid-Pacha, le nouvel ambassadeur de Turquie près le gouvernement anglais, avait laissé Paris le 22 pour Londres. Parmi les décès récents en France nous remarquons celui du célèbre docteur Broussais. Le maréchal Gérard était parti pour la Belgique et le maréchal Maconnald pour l'Italie.

(Correspondance de Londres de la Gazette de Québec)

Bourse de Londres, 16 novembre 1838. "On attend avec anxiété le retour de lord Durham. Le ministère est fort chagriné du parti que Sa Seigneurie a pris, et vous pouvez être assuré, d'après les meilleures sources d'informations, que la personne la plus élevée du royaume, prenant comme elle fait un intérêt de cœur au bien-être de la population canadienne, a exprimé à lord Melbourne son vif désir que la charge importante de haut-commissaire fût restée entre les mains de Sa Seigneurie. Quoi qu'il en soit, la stabilité de la position des ministres est rendue assez précaire par l'état actuel de l'horizon politique."

Londres, 22 novembre 1838. "Les nouvelles récentes apportées par le paquebot du 20 ont été une vive sensation parmi toutes les classes d'hommes politiques en ce pays, et cette sensation est partagée par les conseillers de la couronne, une partie au moins de nos nouvelles obtiennent créance, savoir, que les américains de la frontière n'attendent qu'une démonstration parmi les factieux du Canada pour les aider de tous les moyens en leur pouvoir."

La première réunion des ministres depuis plusieurs semaines eut lieu hier au soir, mais il y fut expédié peu d'affaires, le premier ministre ayant donné le soir un dîner à ses collègues, et les plaisirs de la table passant devant tout autre chose. Une autre assemblée du conseil aura lieu dans quelques jours, à l'effet de délibérer sur la condition actuelle des affaires du Canada."

On s'attend, dans les cercles militaires, qu'il sera fait une addition à l'armée dans les colonies anglaises de l'Amérique du nord. La marine va aussi recevoir une augmentation, afin de renforcer les flottes dans la Méditerranée et les mers des Indes."

Le bruit a couru cette après-midi, dans la cité, que le comte Spencer devait être le nouveau gouverneur en chef du Canada. Nous pourrions contredire cette nouvelle sur l'autorité d'un négociant d'influence dans le commerce du Canada, qui a été aujourd'hui avec lord Glenelg. Si le comte Spencer joint le ministère, ce sera pour accepter une place au cabinet."

Les blés renchérissent. Tous les marchés sont fermes, surtout l'indigo, le coton et la laine. Les consolidés sont fermes de 93 à 94. Les actions de la compagnie des terres du Canada et les actions de banque sont en calme."

(Correspondance de Montréal de la Gazette de Québec)

Montréal, mardi soir, 8 janvier. "La cour martiale a été occupée aujourd'hui à entendre la défense des prisonniers accusés du meurtre de M. Walker."

J'apprends que le commandant des forces a approuvé la sentence de la cour martiale dans la cause de Morin et autres. Deux vont être mis en liberté; deux sont recommandés à la clémence du gouvernement, et les sept restant vont être exécutés. Je n'ai pas appris les noms de ceux-ci, mais Morin et son fils sont du nombre."

Dix-sept prisonniers ont été amenés de Napierville cette après-midi. Je crois qu'ils étaient enfermés dans la prison de l'endroit."

QUESTION DES FRONTIÈRES.—Un article du *Morning Chronicle*, journal ministériel de Londres, donnerait à entendre que la question des frontières du nord-est des États-Unis est au moment d'être définitivement réglée, et cela, est-il dit, à la satisfaction des deux parties, par un échange réciproque de territoire, l'Angleterre cédant aux États-Unis le territoire entre la rivière Sainte-Croix et le fleuve Saint-Jean, depuis leurs embouchures, et les États-Unis renouant aux prétentions qu'ils ont bien voulu élever au territoire désert au nord de ce dernier fleuve, qui servirait ainsi de ligne de démarcation depuis son embouchure jusqu'à sa source."

Nous savions par expérience que le gouvernement anglais ne pouvait jamais mener à fin une partie diplomatique avec le frère Jonathan sans se bluser, mais nous n'aurions jamais cru qu'un ministère anglais pût être assez ignorant ou assez imbécille pour consentir à un échange comme celui dont il est ici question. Le territoire qu'on céderait aux États-Unis, qui ne l'ont jamais réclamé comme à eux appartenant, embrasse une étendue de 55 milles de côte maritime, sur une profondeur de 80 milles environ, formant tout le comté de Cumberland, un des plus fertiles et des mieux peuplés de toute la province. Il comprend la capitale, Frédéricton, le meilleur port de mer de la province, Saint-André, où devait aboutir le chemin de fer projeté du Québec à l'océan, et plusieurs autres villages riches et florissants, tels que Gagetown, Woodstock, etc. Nous recevons quatre journaux qui s'y impriment."

COUR MARTIALE.—Son Excellence l'administrateur commandant des forces a approuvé les sentences rendues par la cour martiale de Montréal. Charles Huot a été condamné à mort, mais sa peine sera commuée.

Guillaume Lévesque, P. T. Decoigne, Achille Morin, J. J. Hébert, H. D. Leblanc, D. D. Leblanc, F. Trépanier, fils, P. H. Morin et Joseph Paré, sont condamnés à mort; mais la cour a recommandé une commutation de peine quant à Lévesque et Trépanier, Lemelin et Duzyot ont été acquittés.

REACTION.—Depuis qu'on est assuré dans les États-Unis que la sympathie ne mène qu'à la mort soit sur le champ de bataille, dans les bois et les neiges du Canada, ou sur les échafauds, il paraît y avoir une réaction notable. Des assemblées antisympathiques ont eu lieu à Buffalo, Rochester, Oswego et autres villes près de la frontière, qui étaient les principaux foyers de la sympathie, et les journaux demandent vivement qu'il s'en tienne à New-York."

EXTRADITION.—Les messages envoyés à Montpelier pour réclamer du gouverneur du Vermont l'extradition des incendiaires de Mississoui, n'étaient pas encore de retour à Montréal avant-hier."

PAQUEBOTS À VAPEUR.—Une lettre des agents de la compagnie de la navigation transatlantique par la vapeur, à New-York, mande au directeur-général des postes, que cette compagnie a résolu d'expédier des vaisseaux à vapeur pendant l'hiver, de manière à répondre aux désirs du public des deux côtés de l'océan."

HABAS CORPUS.—Il paraît que M. le juge ROLLAND a refusé la demande d'*habas corpus* formée par M. J. G. BARTHE, étudiant en droit, emprisonné aux Trois Rivières pour menées séditieuses. M. Rolland aurait déclaré que l'acte de Charles II, sur lequel MM. Vallières, Panet et Bedard avaient appuyé leur jugement, n'a pas et n'a jamais eu force de loi en cette province."

MOUVEMENTS MILITAIRES.—La première division du 11^e régiment d'infanterie, venant du Nouveau-Brunswick, sous les ordres du major BLOOMFIELD, est arrivée hier, et la seconde division, sous les ordres du colonel GOLDIE, aujourd'hui. Ce régiment porte des casquettes rouges."

Quatre compagnies du 36^e régiment se sont embarquées à Halifax le 30 décembre sur la frégate à vapeur la *Médée* pour Saint-Jean (Nouveau-Brunswick.)

SAINTE DE POLDRE, ETC.—M. RUSSELL, sous-inspecteur de police, avec un parti de ses hommes, a amené en ville hier un canon de navire appartenant au docteur Taché de Saint-Thomas, et deux barils de poudre saisis chez M. Fournier, hôteleur au même lieu. On a fait une recherche d'armes dans la maison du docteur Taché, mais l'on n'en a point trouvé. Le docteur était absent. Nous croyons qu'il n'y avait point de mandat d'arrêt contre lui."

HOPITAL DE MARINE.—On nous prie d'annoncer, et nous le faisons avec grand plaisir, qu'à la demande des Messieurs du Clergé catholique de Québec, MM. les commissaires de l'Hôpital de marine ont consenti à y recevoir les malades pauvres de cette ville, sans distinction d'origine ou de religion, surtout dans les cas de fièvres typhoïdes; pourvu toutefois qu'ils soient recommandés par leurs pasteurs; et qu'une quittance faite pour payer leurs dépenses à l'hôpital, dans les églises paroissiales de Notre-Dame de Québec, de Saint-Roch et de Saint-Patrice, a produit la somme de £113.

Le correspondant du Montréal du *Mercury* lui écrit à la date de samedi dernier: "Les journaux reçus par le *Colombus* signalent le bruit de la nomination de Sir John Colborne comme Haut-Commissaire. Il a transpiré ici des circonstances qui rendent cette rumeur une quiescence."

Tu accidentellement à la Malbaie, le 27 de décembre dernier, Pierre Routier, teneur du lieu, fils du feu capitaine Antoine Routier de Ste. Foy, âgé de 23 ans. Il revenait de passer la soirée chez un ami avec deux autres jeunes hommes, et se laissait glisser dans un petit traineau d'enfant, dans la route ou côte, dite de Terriblenne. Emporté avec trop de rapidité, il n'a pu se guider; il s'est frappé la tempe droite sur une souche d'arbre et est mort sur le champ. C'était un jeune homme sobre et actif, il n'a vu que le commencement de la vie.—(Communiqué au Canadien.)

NAISSANCES. Lundi 7 courant, madame Power a mis au monde un fils. Avant hier matin, madame Antrobus a mis au monde une fille.

MARIAGE. Le 8 courant, par le révérend George Mackie, Robert Nugent Watts, écuyer, du département du secrétaire civil du Bas-Canada, à Charlotte, fille unique de William Sheppard, de Woodfield, près Québec.

DÉCÈS. Cette ville, hier, demoiselle Marie-Anne Morjeau, âgée de 86 ans 6 mois et 20 jours. Ses funérailles auront lieu samedi prochain, à 10 heures. Ses parents et amis sont priés d'y assister. En la Basse-ville, avant-hier après-midi, M. Flavien Vallrand, à l'âge de 19 ans. Dernièrement Eco se, Robert Paterson, écuyer, ci-devant marchand de cette ville. A Hawkesbury (Haut-Canada) le 7 du courant, à l'âge de 58 ans, et universellement regretté, George Hamilton, écuyer, après une maladie de cinq semaines qu'il avait gagnée en remplissant ses devoirs comme lieutenant-colonel de milice.

VENTES A L'ENCAN.

AVERTISSEMENT. Par encan seront vendus aux chambres d'encan de M. G. D. BALZARRETTI, MERCREDI le 16 du courant, et les jours suivants d'argent-ori.

Tous les meubles de ménage et effets mobiliers de la succession de dame ELISA JONES, veuve de feu l'honorable J. B. J. DUCHESNEAU, consistant en superbes meubles de mahogany, tels que tables à dîner, et à sofa, à cartes et autres, *side boards*, sofas et chaises de mahogany couvertes en crin, couettes, lits de plumes, tapis, poêles et tyaux.

Une quantité considérable de superbe linge de ménage. Aussi, beaucoup d'argent-ori. Un excellent Piano Forte et une variété d'autres articles trop long à détailler. La vente commencera chaque jour, à UNE heure, et se fera pour argent comptant lors de la livraison. LOUIS PANET, notaire. Québec, 8 janvier 1839.

Le DIX-HUIT FEVRIER prochain, sera vendu à la Bourse de Québec: UN SITE DE MOULIN DE PRIX, au pied du saut de Montmorency, avec le droit de prendre de l'eau non seulement des écluses, mais des dalles qui conduisent les eaux du Montmorency aux moulins de M. Paterson, et d'agrandir ces dalles s'il est nécessaire. Cette propriété est aussi de grande valeur à cause de sa situation sur le Saint-Laurent, étant accessible par eau en tout temps. On pourra obtenir des renseignements ultérieurs en s'adressant au sous-signé en son étude à la Basse-ville. La vente aura lieu à UNE heure après-midi. E. B. LINDSAY. Québec, 9 janvier 1839.

P. S. Comme il y a un bon chemin sur la glace de la ville au saut, les amateurs sont invités à venir examiner la situation et les avantages de cette place, avant le jour de la vente.

VENTES. LE PREMIER de MAI prochain, seront vendus et adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, à UNE heure après-midi, les propriétés suivantes: 1^o. Un emplacement avec la maison, qui a été devant servir d'école, rue d'Arletie au faubourg Saint-Louis, chargé de £2 18s. 7d. de rente annuelle envers M. Amable Berthelot. La dite maison ayant 45 pieds de front sur 30 de profondeur, avec les bâtiments, puits et clôtures en dépendant; de plus quelques ustensiles d'agriculture, comme charue, herse, semoir, râteliers, une machine pour battre du grain, bancs, tablettes, télegraphes.

2^o. Un autre emplacement dans le même faubourg, rue St-Michel, chargé d'une rente annuelle en faveur de M. Amable Berthelot de £2 18s. 11½d. avec une maison de trente pieds carrés et les bâtiments en dépendant, ainsi qu'un puits et les clôtures; de plus des roues à filer, une machine à carder, une à filer, deux en fer et acier pour tricoter, des métiers à toile et à étoffe, deux bras pour lin et chanvre, des bancs, tablettes et télegraphes.

3^o. Un autre emplacement avec une petite maison en bois située sur la Grande-Allée vis-à-vis la maison qu'habite M. Perrault, protonotaire, tenu en bail emphytéotique des dames Ursulines, dont il reste sept années de jouissance jusqu'au 1^{er} mai 1845, contenant quatre arpents en superficie et payant annuellement quatre guinées.

4^o. Un autre terrain contenant quatre arpents en superficie situé sur la Grande-Allée, vis-à-vis M. Ginger et chargé de six louis de rente annuelle par chaque arpent payable à madame veuve Morehead, tenu par sous-bail emphytéotique, dont il reste encore 14 ans à courir. A la charge par les adjudicataires, de payer compte et le montant de leur adjudication, ainsi que les droits dus aux seigneurs et bailleurs de fonds, ainsi qu'aux emphytéotiques, les droits et rentes à compter du jour de leur adjudication à l'avenir, les dits biens de deux lieux jusqu'à ce jour. J. F. PERRAULT, protonotaire. 14 décembre 1838.

PELETERIES. LE plus haut prix donné pour toute sorte de PELETERIES pour l'exportation par le sous-signé, à son comptoir, rue Saut au-Matlot, n. 10. D. H. STEUART. Le 8 janvier 1839.

GRAINE DE LIN. LES sous-signés donneront le prix courant du marché pour de la graine de lin. HENDERSONS & Co. Québec, 4 décembre 1838.

CALENDRIER DE QUEBEC, POUR 1839. A VENDRE, au bureau de la Gazette, rue de la Montagne, n. 14, le CALENDRIER DE QUEBEC, pour l'année 1839. 6 novembre 1838.

DEPARTEMENT DU SECRETAIRE CIVIL.

Hôtel du Gouvernement, MONTREAL, 3 janvier 1839. L'ACTE de décès d'un nommé GEORGES FRANCOIS, natif du Canada, ci-devant matelot à bord du navire *Edward*, commandant COVENS, et décédé à Anvers, en Belgique, dans le mois d'août 1836, ayant été reçu du chargé d'affaires Belge à Washington, on prévient le représentant ou les représentants du dit GEORGES FRANCOIS qu'ils peuvent avoir communication du document susdit en s'adressant à ce département. Par ordre, THO. LEIGH GOLDIE, secrétaire civil.

[Avertissement.] BANQUE DE L'AM. SEPT. BRITANNIQUE. Québec, 21 décembre 1838.

INFORMATION ayant été reçue qu'un paquet mis à bord de la barque *Colborne* à Londres, et contenant de petits BILLETS non signés de la Succursale de cette Banque à Québec, a été enlevé de ce bâtiment après son naufrage, par quelque personne inconnue, et qu'il a été offert en paiement quelques-uns des dits BILLETS de Banque; tous ceux qui ont en leur possession des billets d'une ou de deux piastres de cette succursale sont priés de les présenter à ce bureau, afin qu'ils puissent être échangés et retirés de la circulation. Le billets qui ont été volés sont datés du 1^{er} septembre 1838. Ceux d'une piastre sont numérotés de 10,001 à 12,000; et ceux de deux piastres de 6,001 à 10,000. (Signé) THO. PATON, gérant.

SOCIÉTÉ. LE commerce fait ci-devant par R. LATHAM sera continué, à partir du 1^{er} mai prochain, par les sous-signés qui sont entrés en société sous le raison de LATHAM & RUSTON. R. LATHAM, THOS. RUSTON. 27 décembre 1838.

N. B. R. LATHAM désirant terminer ses affaires actuelles, vendra son fonds de commerce à des prix réduits. Ceux qui lui doivent voudront bien payer leurs comptes respectifs sans délai.

AVERTISSEMENT. TOUS ceux des tenanciers de la ville et des faubourgs, et ceux des censitaires des seigneuries de Sillery, Réal, St-Gabriel, Notre-Dame des Anges, et autres qui doivent des arriérés de cens, rentes et lots et ventes, aux biens ci-devant des Jésuites, maintenant dévolus à Sa Majesté, sont priés de se présenter au bureau de la ville, ou au bureau de la ville, au plus tôt, afin qu'ils soient payés ou remboursés sans distinction et sans aucun avis. Les nouveaux acquéreurs de terres, emplacements ou autres immeubles relevant des dites seigneuries, qui n'ont point fait l'abandon de leurs titres, tel que voulu par la loi, seront tous poursuivis au terme de février, s'ils négligent de le faire d'ici au 15 janvier prochain. LOUIS PANET, Agent. 3 décembre 1838.

LES sous-signé dument nommé curateur à la succession vacante de feu demoiselle AGATHE TARIER de LANAUDIERE, en son vivant de la paroisse de St-Vallier, prie toutes personnes endettées envers la dite succession de lui payer sans délai le montant de leurs dettes, et toutes personnes envers lesquelles la dite succession est débiteuse, de se présenter à la dite succession, leurs comptes dûment attestés. ACH. DE LACHEVROTIERE, N. P. Deschambault, le 20 novembre 1838.

LA société qui existait ci-devant sous les raisons de FORSYTH, RICHARDSON & Co., à Montréal, et FORSYTH, WALKER & Co., à Québec, a été dissoute le 20 du courant, par consentement mutuel. Toutes dettes dues par les dites sociétés seront payées par WILLIAM WALKER, THOMAS BROWN ANDERSON, WILLIAM FORSYTH et JOHN BLACKWOOD FORSYTH, qui sont conjointement et individuellement autorisés à recevoir le paiement de et donner des quittances pour toutes dettes dues aux dites sociétés.

WILLIAM WALKER, THOMAS B. ANDERSON, WILLIAM FORSYTH, JOHN B. FORSYTH, JAMES B. FORSYTH. Montréal, 23 novembre 1838.

LES affaires ci-devant faites par FORSYTH, RICHARDSON & Co., à Montréal, et FORSYTH, WALKER & Co., à Québec, seront continuées par les sous-signés sous les mêmes raisons. WILLIAM WALKER, THOMAS B. ANDERSON, WILLIAM FORSYTH, JOHN B. FORSYTH. Montréal, 23 novembre 1838.

AVIS. TOUS ceux qui doivent à la succession de feu sieur MICHEL MOREAU, de son vivant de Québec, ancien maître-maçon, sont priés de venir payer au sous-signé, exécuteur testamentaire; et ceux, à qui la dite succession peut devoir, sont priés de présenter leurs comptes en due forme. VICT. HAMEL, Haute-ville, rue St-George, n. 5. Québec, 1^{er} février 1838.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUEBEC. LA Société, conformément à ses règlements, a résolu de mettre au concours des prix sur les divers sujets compris sous les titres suivants: 1^o. Une partie quelconque de l'HISTOIRE NATURELLE, le sujet ayant rapport à l'Amérique Septentrionale Britannique.

2^o. Une partie quelconque de l'HISTOIRE DU CANADA ou ses Antiquités, ou sur le Langage et les Mœurs des Aborigènes.

3^o. Le meilleur poème sur un sujet ayant rapport à l'Amérique Septentrionale Britannique.

4^o. Un bon Essai Historique, tendant à remplir la lacune qui existe dans l'HISTOIRE DU CANADA, à dater de l'époque où Charlevoix termine son histoire, et l'an 1749.

5^o. Pour le meilleur Ecrit sur aucun sujet lié aux Sciences.

6^o. Un sujet ayant rapport aux ARTS UTILES, et particulièrement ceux qui peuvent être applicables à l'Amérique Septentrionale Britannique.

7^o. Le meilleur essai sur l'ARCHITECTURE civile et d'ornement, applicable aux édifices publics et privés du Canada et tendant à accroître le goût dans cette branche des beaux arts.

La société offre sept prix consistant en médailles d'argent de première classe, et correspondant avec les sept divisions ci-dessus énumérées, dont un sera adjugé au candidat le plus méritant, et l'autre au meilleur mémoire ou essai dans chacune d'elles; la société se réservant le droit de retirer les prix si aucun des essais présentés ne lui en paraissait pas digne.

Par Son Excellence le Lieutenant-Général Sir John Colborne, Chevalier Grand-Croix du Royal-Honorable ordre militaire du Bain et de l'Ordre Royal des Guelphes de Hanovre, Commandant des Forces de Sa Majesté dans les Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, et Administrateur du Gouvernement de la dite Province du Bas-Canada, &c., &c., &c.

LES Maîtres, Député-maître et Gardiens de la Maison de la Trinité de Québec ayant soumis à ma sanction et à l'approbation d'un certain Statut, Règlement et Ordonnance par eux fait et passé le VENDREDI VINGT-NEUFIÈME jour de DÉCEMBRE mil huit cent trente-huit, en vertu et sous l'autorité d'un acte de parlement provincial intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et encore en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Très-Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants;" et en vertu et